



JOURNEE NATIONALE D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF CESU PETITE ENFANCE



10 février 2009

DEFINITIONS

- **Le chèque emploi service universel est une des mesures de la loi n°2005-841 du 28 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Son objectif principal est d'alléger les formalités habituelles liées à l'emploi d'un salarié.**

- **Le Chèque emploi service universel préfinancé, ou CESU préfinancé, est un titre spécial de paiement à montant prédéfini identifié au nom du bénéficiaire et réservé au paiement de salaires ou de prestations de services à la personne ou de garde d'enfants.**

LE CESU PETITE ENFANCE

LE PRESTATAIRE

- Six entreprises en France sont habilitées (agréées par l'Agence nationale des services à la personne) à émettre des CESU préfinancés,
- Un appel d'offre a été réalisé et la prestation CESU Petite Enfance a été confiée à **ACE** (filiale d'Accor Services France et des Caisses d'Epargne).

LE CESU PETITE ENFANCE

- La 1ère convention a été signée le 9 juillet 2008 entre le Comité de Coordination et les Entreprises.
- A ce jour 9 Entreprises participent à ce dispositif :















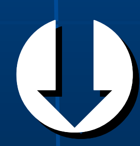




LE CESU PETITE ENFANCE

Pour en bénéficier,

il faut remplir les 4 critères suivants



LE CESU PETITE ENFANCE

1- Être salarié d’une entreprise signataire,

LE CESU PETITE ENFANCE

2- Être ouvrant droit au titre du 1% des activités sociales de la branche des Industries Electriques et Gazières,

LE CESU PETITE ENFANCE

3 - Se trouver dans l'une des situations suivantes:

- Être en activité de service (statutaires, CDD, CDI),
- Être en période de congés statutaires (art. 18 et 19 du Statut National du Personnel des Industries Electriques et gazières,
- Être bénéficiaire des prestations de l'article 22§ 1 a) et b) du Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazières,
- Ou être dans l'une des situations suivantes:
  - Congé de présence parentale, de soutien familial, de solidarité familiale, de paternité, de maternité et d'adoption, de fin de carrière, d'allaitement, individuel de formation, parental d'éducation, d'éducation pour enfant de moins de huit ans.

  - A contrario, les salariés dans l'une des situations d'absences ci-dessous n'ouvrent pas droit au CESU Petite Enfance:
    - Congé sans solde et assimilé ou de convenance personnelle, Contrats de mobilité pour projet professionnel extérieur, Congé épargne temps, Détachement en France et à l'Etranger, Congé création d'entreprise, Congé de solidarité internationale.

LE CESU PETITE ENFANCE

4- Assurer la charge effective et permanente d'un enfant,

➲ l'enfant doit figurer sur la déclaration annuelle des éléments de situation familiale du salarié et résider au foyer de celui-ci.

LE CESU PETITE ENFANCE

Quelques précisions



LE CESU PETITE ENFANCE

- En cas de garde alternée de l'enfant, il sera versé au salarié de l'entreprise concernée 50% de la participation,

- En cas de garde alternée d'un enfant dont les deux parents sont salariés des entreprises participant à ce dispositif, le montant de l'aide CESU Petite enfance pourra être réparti entre eux à part égale,

LE CESU PETITE ENFANCE

Ce dispositif étant applicable à compter du 1er janvier 2009, les agents pourront en bénéficier avec effet rétro actif.

LE CESU PETITE ENFANCE

Si les deux conjoints sont agents, le CESU ne sera attribué qu'une seule fois pour un même enfant.

LE CESU PETITE ENFANCE

L'agent ne doit pas percevoir l'indemnité de garde (N92-21) du 29/10/92).

Le droit à l'indemnité de garde est ouvert uniquement pour les enfants placés en crèche et qui ne bénéficient pas d'une réduction du prix de journée car l'établissement n'a pas signé de convention avec la commune.

LE CESU PETITE ENFANCE

Les différents modes de garde ouvrants droit au CESU Petite Enfance



LE CESU PETITE ENFANCE

- La garde d’enfants:

  - À domicile (garde occasionnelle, garde partagée, baby-sitting),
  - Hors du domicile : assistante maternelle agréée,
  - structure d’accueil collectif: crèche, halte- garderie, jardin d’enfants,
  - Garderie périscolaire, centre aéré ou centre de loisirs du mercredi.

- L’accompagnement des enfants dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports – hors transports scolaires- et actes de la vie courante).

LE CESU PETITE ENFANCE

Ouverture des droits au CESU Petite Enfance pour l'agent:

- La période de droit débute le 1er jour du mois de son embauche.
- si le contrat s'arrête en cours de mois la période d'ouverture de droits se terminera le dernier jour du mois précédant son départ de l'entreprise,
- si le contrat s'arrête le dernier jour du mois, la période d'ouverture de droits se terminera à la même date.

L'objectif étant de ne pas pénaliser un salarié qui a effectué un mois complet dans nos entreprises.

LE CESU PETITE ENFANCE

Exemples d'ouverture des droits au CESU Petite Enfance pour l'agent:

- Durée du contrat : du 1er mars 2009 au 16 juillet 2009:
  - Les droits sont ouverts du 1er mars 2009 au 30 juin 2009.
- Durée du contrat : du 1er mars 2009 au 31 juillet 2009:
  - Les droits sont ouverts du 1er mars 2009 au 31 juillet 2009.

LE CESU PETITE ENFANCE

Ouverture des droits au CESU Petite Enfance pour l'enfant:

- la période de droit débute le 1er jour du mois suivant le 3ème mois de l'enfant et se termine le dernier jour civil du mois de son 3ème anniversaire.
  - Précision : pour l'enfant handicapé, la date d'extinction des droits est le dernier jour civil du mois de son 7ème anniversaire.

  ou le jour de l'arrêt de la prise en charge des frais de garde au titre de l'aide sociale de l'Etat ou de l'assurance maladie.

LE CESU PETITE ENFANCE

Exemples de conditions d'attribution pour l'enfant:

1. Naissance de l'enfant le 3 décembre 2008

⇨Il ouvre droit au CESU Petite Enfance du 1er avril 2009 au 31 décembre 2011.

2. Naissance de l'enfant le 18 mai 2009

⇨ Il ouvre droit au CESU Petite Enfance du 1er septembre 2009 au 31 mai 2012.

LE CESU PETITE ENFANCE

LES REGLES DE CALCUL

- Le montant de l'aide est calculé au prorata du nombre de mois dans l'année pendant lequel les conditions pour l'obtenir sont réunies (enfant entre 3 mois et 3 ans et salarié présent dans l'entreprise),
- Chaque mois donne droit à 1/12ème de 2000€ (soit 167€/mois).

LE CESU PETITE ENFANCE

Cotisations sociales :

Les aides versées par l'employeur et le Comité de Coordination des CMCAS pour le financement de services à la personne ne sont pas soumises à cotisations et contributions sociales, dans la limite d'un plafond annuel de 1830€ par salarié fixé par l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP).

LE CESU PETITE ENFANCE

- Pour un enfant, le montant maximum du CESU Petite Enfance peut être de 2000€ par an:

864€ (participation Entreprise)

+568€ (abondement du Comité de Coordination),

Total 1432€

- Dans ce cas , le plafond maximum de 1830€ n'est pas atteint.

LE CESU PETITE ENFANCE

- Pour 2 enfants ou plus, le montant maximum du CESU Petite Enfance peut être de 2555€ par an:

1103,76€ (participation Entreprise)
\+ 725,62€ (abondement du Comité de Coordination),
Total 1829,38€

- Dans ce cas , le plafond maximum de 1830€ n'est pas dépassé.

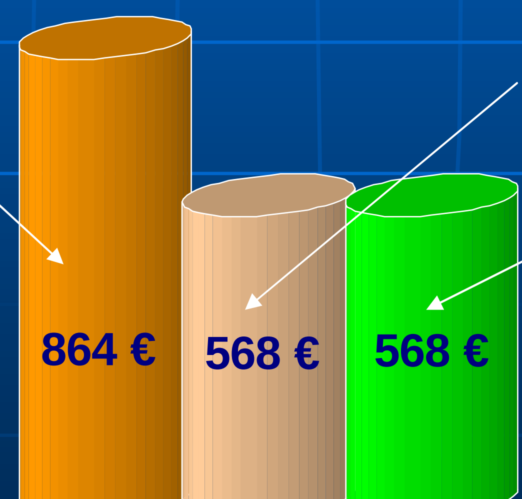
LE CESU PETITE ENFANCE

Exemple pour un enfant:

- Un enfant né le 14/07/2008 (droits ouverts du 1er janvier 2009 au 31 juillet 2011).

- Ses droits étant ouverts pour toute l'année 2009, l'agent peut bénéficier en une ou plusieurs fois des **2000€** de CESU Petite Enfance.

L'entreprise finance 568€ plus 296€ correspondant à l'allègement de l'impôt sur les sociétés.



Le Comité de Coordination des CMCAS abonde sur le fonds du1% 568€

et le bénéficiaire finance 568€.

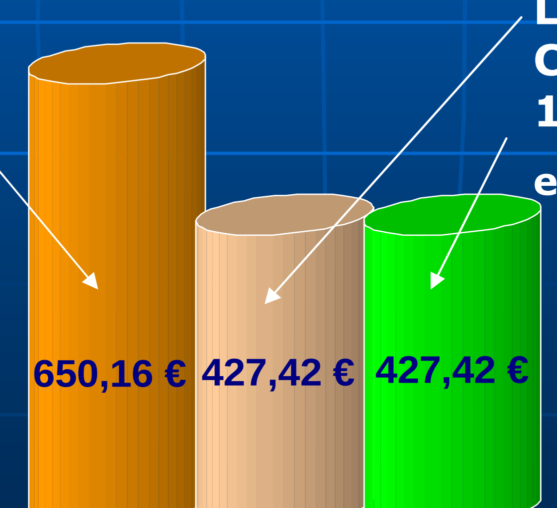
864€ +568€+568€ = 2000€

LE CESU PETITE ENFANCE

Autre exemple pour un enfant:

- Un enfant né le 03/12/2008 (droits ouverts du 1er avril 2009 au 31 décembre 2011),
- Ses droits étant ouverts 9 mois pour l'année 2009, l'agent peut bénéficier, en une ou plusieurs fois de **1505€** de CESU Petite Enfance (167€ X 9 mois).

L'entreprise finance 427,42€ plus 222,74€ correspondant à l'allègement de l'impôt sur les sociétés.



Le Comité de Coordination des CMCAS abonde sur le fonds du 1% 427,42€

et le bénéficiaire finance 427,42€.

650,16€ + 427,42€ + 427,42€ = 1505€

LE CESU PETITE ENFANCE

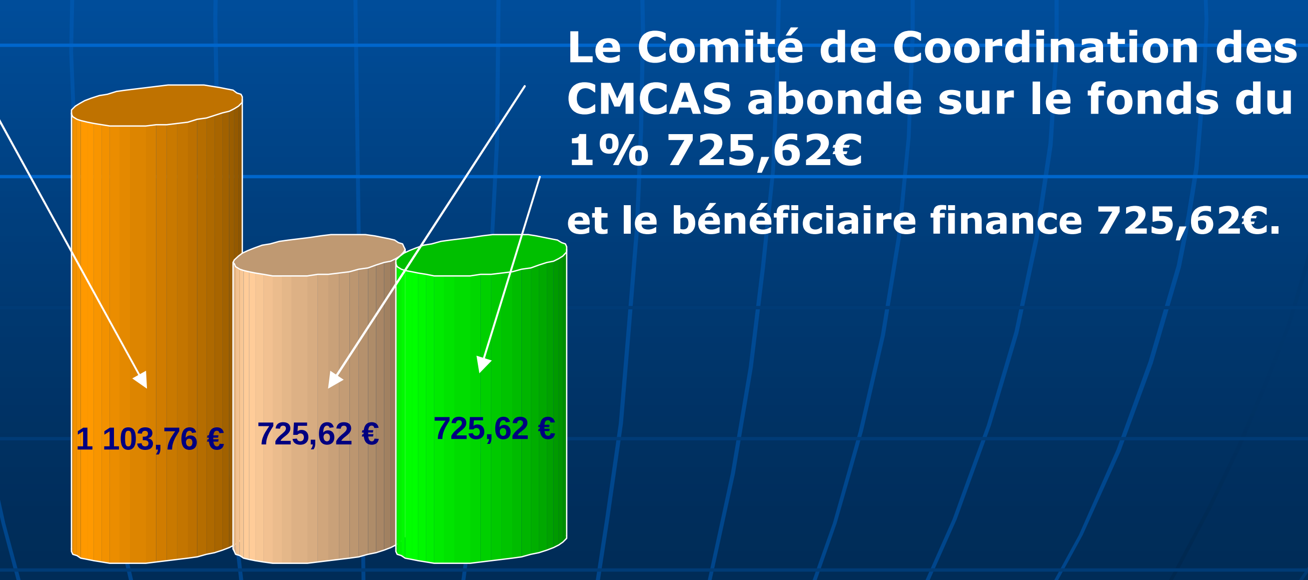
Exemple pour 2 enfants:

- 1er enfant né le 14/02/2007 (droits ouverts du 01/01/2009 au 28/02/2010),
- 2ème enfant né le 14/09/2008 (droits ouverts du 01/01/2009 au 30/09/2012),
- Les droits des 2 enfants étant ouverts 12 mois pour l'année 2009, l'agent peut bénéficier, en une ou plusieurs fois de **2555€** de CESU Petite Enfance (plafond de 1830€ atteint).

L'entreprise finance 725,62€ plus 378,14€ correspondant à l'allègement de l'impôt sur les sociétés.

Le Comité de Coordination des CMCAS abonde sur le fonds du 1% 725,62€

et le bénéficiaire finance 725,62€.



1103,76€ + 725,62€ + 725,62€ = 2555€

LE CESU PETITE ENFANCE

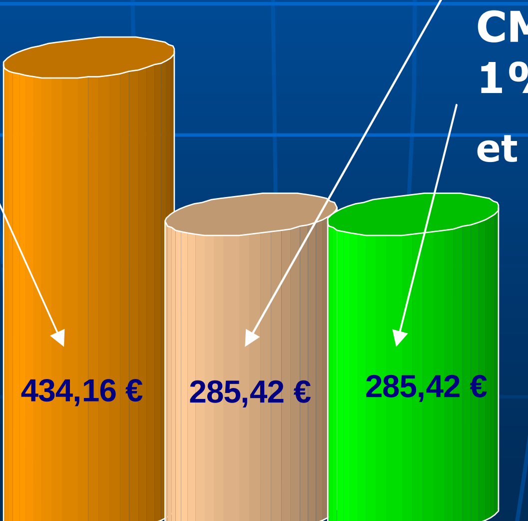
Autre exemple pour 2 enfants :

- 1er enfant né le 14/03/2006 (droits ouverts du 01/01/2009 au 31/03/2009), soit 3 mois pour l'année 2009,
- 2ème enfant né le 03/06/2009 (droits ouverts du 01/10/2009 au 30/06/2012) , soit 3 mois pour l'année 2009,
- Les droits des 2 enfants étant ouverts 6 mois pour l'année 2009, l'agent peut bénéficier, en une ou plusieurs fois, de **1005€** de CESU Petite Enfance .

L'entreprise finance 285,42 plus 148,74€ correspondant à l'allègement de l'impôt sur les sociétés.

Le Comité de Coordination des CMCAS abonde sur le fonds du 1% 285,42€

et le bénéficiaire finance 285,42€.

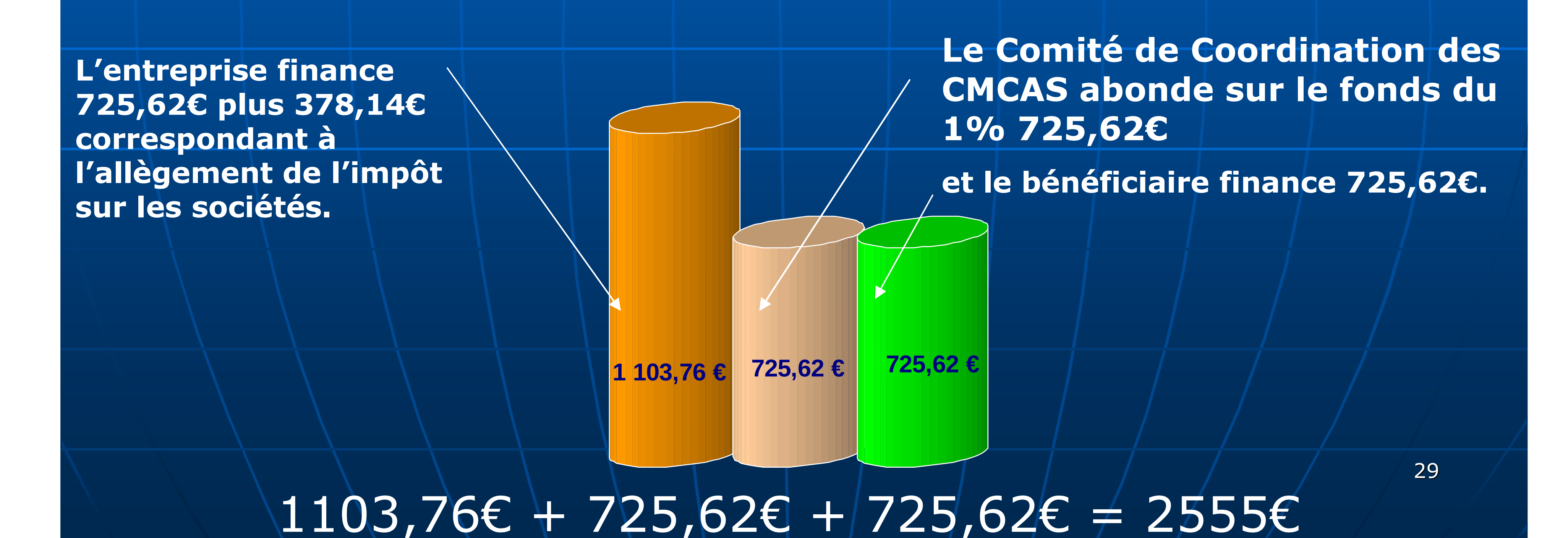


434,16€ + 285,42€ + 285,42€ = 1005 €

LE CESU PETITE ENFANCE

Exemple pour 3 enfants :

- **Jumeaux nés le 07/07/2006 (droits ouverts du 01/01/2009 au 31/07/2009), soit 2 X 7 mois pour l'année 2009,**
- **3ème enfant né le 03/04/2009 (droits ouverts du 01/08/2009 au 30/04/2012) , soit 5 mois pour l'année 2009,**
- **Les droits des 3 enfants étant ouverts 19 mois pour l'année 2009, l'agent peut bénéficier, en une ou plusieurs fois, de 2555€ de CESU Petite Enfance .**



1103,76€ + 725,62€ + 725,62€ = 2555€

LE CESU PETITE ENFANCE

Avantages pour le salarié :

- Qu'il soit exonéré d'impôt ou non, il bénéficie de crédits ou de réductions d'impôt à hauteur de 50 % sur les montants qu'il a payé (dans la limite de 12 000 € des dépenses annuelles, plus 1 500 € par enfant à charge avec un plafond de 15 000 € dans le cadre de la législation en vigueur),
- La participation du Comité de Coordination des CMCAS et des Entreprises ne constitue pas un revenu imposable.

LE CESU PETITE ENFANCE

Qui est concerné par le crédit d'impôt ou la réduction fiscale?

- Crédit d'impôt:

  Le salarié et son conjoint peuvent en bénéficier s'ils remplissent tous deux l'une ou l'autre des conditions suivantes:

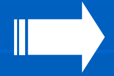
  - exercer une activité professionnelle,
  - Ou être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi durant 3 mois au moins au cours de l'année,

- Réduction fiscale:
  - être imposable.



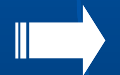
LE CESU PETITE ENFANCE

Exemples:



Une famille non imposable:

- Bénéficie d'un CESU Petite Enfance d'un montant maximum de 2555€ pour ses deux enfants,
- Déclarera (année N+1) le montant de 725,62€ ,
- Cette déclaration entraînant un crédit d'impôt, le Trésor public lui restituera 362,81€ (somme représentant 50% des frais de garde)



Une famille imposable (montant de l'impôt 1500€):

- Bénéficie d'un CESU Petite Enfance d'un montant maximum de 2555€ pour ses deux enfants,
- Déclarera (année N+1) le montant de 725,62€ ,
- Cette déclaration entraînant une réduction d'impôt de 362,81€ (somme représentant 50% des frais de garde), la famille sera redevable de 1137,19€ (1500,00€ - 362,81€).

LE CESU PETITE ENFANCE

Comment commander des CESU Petite enfance?



www.cesu-petite-enfance.fr



0 805 160 070 *

*Numéro d’appel gratuit



Par courrier:

Ticket CESU- Petite Enfance

72 rue Gabriel Péri

92120 MONTROUGE

LE CESU PETITE ENFANCE

- Le site Internet CESU Petite Enfance et le numéro vert seront opérationnels à partir du 23/02/2009,
- Les salariés qui auront effectué une commande la dernière semaine de février recevront par courrier leur chéquier CESU Petite Enfance la première semaine de mars (en cas de dématérialisation totale, le montant sera crédité sur leur compte e-ticket CESU),
- Ensuite, les commandes passées le mois M seront livrées en début de mois M+1 (CESU papier ou électronique).

LE CESU PETITE ENFANCE

Par internet

L'agent:

- Se connecte au site internet www.cesu-petite-enfance.fr,
- Se rend dans l'espace e-Ticket CESU grâce à l'identifiant correspondant à son employeur et le mot de passe : ticketcesu,
- Renseigne les informations suivantes : nom, prénom, N.N.I., date de naissance, code postal personnel et adresse e-mail personnelle ou professionnelle,
- Reçoit instantanément sur son adresse mail ses identifiants de connexion personnels qui lui permettront de commander ses CESU Petite enfance,
- Se reconnecte avec ses identifiants et son mot de passe personnels dans l'espace e-Ticket CESU,
- Valide les informations concernant ses enfants : nom, prénom et date de naissance et ensuite clique sur le bouton « Valider votre commande ».
- Choisit le type de Ticket CESU (papier ou électronique) et le montant qu'il désire commander, (dans la limite du plafond qui sera automatiquement calculé en fonction de ses droits).

LE CESU PETITE ENFANCE

Par téléphone

Si l'agent ne dispose pas d'un accès Internet,
et dans certains cas, la commande doit être effectuée par téléphone si l'agent:

- est un salarié non statutaire,
- partage la garde de son enfant,
- si son enfant de plus de 3 ans est en situation de handicap.

(car non extrait des listes des bénéficiaires par les Entreprises)
En effet, différents justificatifs lui seront demandés lors de la 1ère demande:

- la photocopie de son contrat de travail, de son dernier bulletin de paie et de son livret de famille ,
- la photocopie de son dernier bulletin de paie et de son jugement de divorce/séparation; le formulaire de demande doit être signé par les 2 parents,
- la copie de la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou de l'aide sociale de l'Etat ou de l'assurance-maladie, ainsi que son dernier bulletin de paie.

Après ces démarches, il pourra commander par Internet.

LE CESU PETITE ENFANCE

Par courrier

L'agent remplit le formulaire de demande, accompagné des éventuelles pièces justificatives, et les transmettra à l'adresse :

Ticket CESU - CESU Petite enfance
72 rue Gabriel Péri
92120 Montrouge

LE CESU PETITE ENFANCE

Commandes de tickets papier

- Les commandes de chéquiers seront composés de Ticket CESU d'une valeur faciale de 5€, 10€, 20€ et 50€ (deux chéquiers maximum par envoi),
- Les tickets CESU seront expédiés par la poste en lettre prioritaire.

LE CESU PETITE ENFANCE

Commandes de tickets dématérialisés

- Le bénéficiaire se connecte sur son compte, passe sa commande en ligne du montant souhaité au centime près (en fonction de ses droits),

- Pour des raisons de développement durable et un confort d'utilisation, ce mode de commandes comporte plus d'avantages:
  - Suppression du papier et des frais postaux,,
  - Diminution des coûts de gestion,
  - Gain de temps,
  - Suppression des risques de pertes et/vols des tickets CESU.

Le CESU Petite Enfance

Lorsque la commande sera prise en compte par le prestataire (vérification des droits du salarié, de l'enfant et calcul du montant) les Tickets CESU Petite enfance seront :

- soit directement envoyés à domicile,
- ou crédités sur le compte personnel e-Ticket CESU Petite enfance.

Le mode de réception (papier ou compte personnel) peut être modifié à chaque commande par le salarié.

Suivi du dossier

L'agent pourra consulter l'état d'avancement de son dossier directement sur le site internet, dans son espace e-Ticket CESU à l'aide de ses identifiants de connexion personnels qui lui ont permis de commander ses Ticket CESU Petite enfance.

LE CESU PETITE ENFANCE

Les services du prestataire ACE:

- Une plate-forme téléphonique renseignera les bénéficiaires du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00 sur :
  - l'utilisation du CESU Petite Enfance,
  - les questions administratives, juridiques et fiscales,
- Une plate-forme de services les aidera dans la recherche d'un prestataire adapté à leur demande (1200 prestataires pour la garde d'enfants),
  - par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, et le samedi de 8h30 à 18h00,
  - par internet en se connectant sur son compte e-Ticket CESU,

Ces plates-formes sont situées à Montrouge et Clichy.

Numéro unique 0 805 160 070

- Une veille réglementaire sera effectuée par le prestataire

LE CESU PETITE ENFANCE

Vol, perte, détérioration des tickets CESU Petite Enfance

- Perte et vol avant la livraison:
  - Déclaration du bénéficiaire de non réception des titres,
  - Invalidation et reproduction de la commande identique par le prestataire,
- Perte et vol après la livraison:
  - Déclaration du bénéficiaire de perte ou de vol auprès des autorités compétentes,
  - Invalidation et reproduction de la commande identique par le prestataire,
- Détérioration:
  - Invalidation, déclaration et réémission des titres détériorés

- Tickets CESU non consommés ou périmés:
  - Le ticket CESU Petite Enfance est valable jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 En cas de non consommation ces titres doivent être renvoyés par l'intermédiaire de l'entreprise avant le 28 février de l'année N+1

Les titres électroniques non utilisés seront également échangés à la demande du bénéficiaire

Le prestataire suivra par l'intermédiaire du CRCESU (centre de remboursement des CESU) la non consommation des CESU Petite Enfance et alertera les bénéficiaires.

Dans tous les cas, les frais inhérents à ces opérations sont pris en charge par le prestataire

LE CESU PETITE ENFANCE

Le paiement

Pour l’agent:

Le montant correspondant à sa participation sera prélevé directement sur son bulletin de salaire du mois suivant sa commande.

LE CESU PETITE ENFANCE

Le paiement

Pour le Comité de Coordination des CMCAS et les Entreprises:

Le montant mensuel (Entreprises et Comité de Coordination) des titres CESU Petite Enfance sera réglé au prestataire par les Entreprises et refacturé chaque mois au Comité de Coordination des CMCAS pour la part le concernant.

LE CESU PETITE ENFANCE

L'agent rémunère la crèche avec son chéquier CESU Petite Enfance



le bénéficiaire règle la crèche avec ses chèques CESU Petite Enfance.

La crèche dépose les chèques CESU Petite Enfance à sa banque.





la banque crédite la crèche.

LE CESU PETITE ENFANCE

L'agent rémunère un emploi direct avec son chéquier CESU Petite Enfance



le bénéficiaire règle son salarié (exemple: baby-sitter) avec ses chèques CESU Petite Enfance.



le salarié dépose ses chèques CESU Petite Enfance à sa banque.

ACE peut aider le bénéficiaire dans ses démarches administratives

urssaf.fr

la banque crédite le compte du salarié.



LE CESU PETITE ENFANCE

L'agent rémunère la crèche directement par Internet sur son compte e-Ticket CESU



Le bénéficiaire déclenche le paiement sur son compte e-Ticket CESU



ACE effectue le paiement à la crèche au centime près.



LE CESU PETITE ENFANCE

L'agent rémunère un emploi direct par l'intermédiaire d'ACE

Le bénéficiaire demande à ACE d'effectuer le paiement direct au salarié



ACE effectue le paiement au salarié au centime près.



ACE peut aider le bénéficiaire dans ses démarches administratives





LE CESU PETITE ENFANCE

STATISTIQUES

- Le Comité de Coordination des CMCAS recevra chaque mois des statistiques d'émission des titres CESU Petite Enfance pour l'ensemble des CMCAS,

- Chaque CMCAS recevra également chaque mois une liste des agents ayant bénéficié du CESU Petite Enfance.

LE CESU PETITE ENFANCE
Rôle des CMCAS

- Promouvoir le dispositif CESU Petite Enfance auprès des bénéficiaires:
  - En les informant et en les orientant sur le site CESU Petite Enfance ou le numéro vert gratuit,
  - Sur les différents modes de garde et les aider éventuellement dans leurs recherches sur leur territoire (mairie, centre de PMI, relais assistantes maternelles (RAM), les différentes aides (CAF, aides du département et / ou des municipalités, etc…),
  - En les incitant à choisir un professionnel agréé (formation obligatoire de 120 heures dont 60h avant d'accueillir des enfants et une initiation aux premiers secours, surveillance régulière par des infirmières puéricultrices des PMI),

LE CESU PETITE ENFANCE

Rôle des CMCAS

- Exploiter mensuellement les statistiques

  Exemple: les CMCAS pourront identifier les agents bénéficiant ou non du CESU Petite Enfance. Les agents ne bénéficiant pas encore du dispositif pourront être contactés (travail de proximité) afin de connaître les raisons (mode de garde non adapté, difficultés de compréhension du dispositif, etc…)

- Amélioration de la connaissance de leur population

  Exemple: identification des enfants en situation de handicap ce qui permettra également de leur proposer des séjours pluriels ou des aides.



10 février 2009

Fin du diaporama

Nous vous remercions de votre participation

Vous pouvez télécharger ce diaporama sur le site Santé & Action Sociale:

http://faaaw2s46:81/sante/default.aspx



Contacts: Dany GAVA 01 48 18 64 40 / Patrice MARQUIS 01 48 18 67 17